

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue le 22 juin 2016 à 19H00 à laquelle étaient présents :

Le maire suppléant M. Jean-Louis Corriveau. La conseillère Mme Colleen Griffin, Mme Émile LaSalle, M. Mario Tremblay, M. Richard LaSalle et M. Réjean Meilleur.

Son également présents : Henri La Salle, Germain Asselin, Aurèle Paquette et Patrice Dumouchel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. COUPAGE D'HERBE LE LONG DES ROUTES
4. MAISON DEROUIN
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

107-2016 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Colleen Griffin

Et résolu unanimement que cette séance soit ouverte à 19H00. Le quorum est confirmé. Les membres présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation conformément à l'article 152 du code municipal.

Adoptée

108-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mario Tremblay

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec l'ajout de l'item suivant :

ENTENT AVEC W S P

Conformément à l'article 153 du code municipal tous les membres sont présents et acceptent l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Adoptée

109-2016 COUPAGE D'HERBE LE LONG DES ROUTES

La conseillère Émilie La Salle se retire de la discussion afin d'éliminer toutes apparences de conflit d'intérêt dans le présent dossier. Il est 19H10

CONSIDÉRANT Que cette municipalité à procéder à des appels d'offre pour le coupage d'herbe le long des routes;

CONSIDÉRANT Qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel;

À ces causes, il est décrété ce qui suit :

Proposé par Réjean Meilleur

Et résolu unanimement que cette municipalité donne un contrat à M. Henri la Salle, pour le coupage d'herbe le long des routes pour la saison 2016 au montant de 3, 555.00\$.

Je Jacques Mantha, secrétaire-trésorier dg certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le compte général de la municipalité pour acquitter la dépense décrété par le conseil et émet le certificat de crédits nécessaires.

Adoptée

La conseillère Émilie La Salle reprend son siège, il est 19H15.

110-2016 MAISON DEROUIN

Proposé par Mario Tremblay

Et résolu unanimement que cette municipalité procède à la démolition de la maison Derouin dans les meilleurs délais afin d'éliminer tous risques d'accident sur cette propriété.

Adoptée

111-2016 ENTENTE AVEC W S P

Proposé par Émilie La Salle

Et résolu unanimement que cette Municipalité autorise le maire suppléant M. Jean-Louis Corriveau à signer une entente de services au montant de 19,750.00\$ plus les taxes avec la firme d'ingénieurs W S P pour la préparation des plans et devis pour les travaux de chaussée, aqueduc et drainage, chemin des Outaouais entre la rue Brizard et la fin du réseau d'aqueduc

Je Jacques Mantha, secrétaire-trésorier dg certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le compte général de la municipalité pour acquitter la dépense décrété par le conseil et émet le certificat de crédits nécessaires.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Aurèle Paquette questionne le conseil sur l'utilité de garder le service d'hydro à la maison Derouin. Le conseil l'informe que l'hydro était nécessaire pour l'entreposage de matériel dans la remise. Toutefois le tout sera débranché prochainement

112-216 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Richard La Salle

Et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19H25,

Adoptée